



# INTÉGRATION COMPÉTENTE ET SÉCURITAIRE

Officiers  
municipaux

# SST

CARNET D'INTÉGRATION





### Contenu

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>1</b>
QU'ENTENDONS-NOUS PAR OFFICIER MUNICIPAL? .....	1
SURVIENT-IL DES ACCIDENTS CHEZ LES OFFICIERS? .....	2
<b>L'INTÉGRATION COMPÉTENTE ET SÉCURITAIRE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS .....</b>	<b>4</b>
LE CARNET D'INTÉGRATION : L'OUTIL .....	4
<b>EXEMPLE DE CARNET D'INTÉGRATION SST POUR LES OFFICIERS MUNICIPAUX.....</b>	<b>7</b>
IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ .....	7
INFORMATIONS GÉNÉRALES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) .....	8
FORMATIONS ET INFORMATIONS PARTICULIÈRES À L'EMPLOI.....	9
SITUATION DE TRAVAIL 1. TRAVAIL AU BUREAU.....	10
SITUATION DE TRAVAIL 2. À L'EXTÉRIEUR.....	11
SITUATION DE TRAVAIL 3. INSPECTION CHEZ LE CITOYEN OU EN ENTREPRISE .....	16
SITUATION DE TRAVAIL 4. TRAVAIL DANS LE VÉHICULE OU EN DÉPLACEMENT.....	20
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>22</b>
LISTE NON EXHAUSTIVE DES TITRES D'EMPLOI QUI RÉFÈRENT AU TERME « OFFICIER MUNICIPAL ».....	22
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>23</b>
DONNÉES STATISTIQUES.....	23
<b>RÉALISATION .....</b>	<b>24</b>



## PRÉAMBULE

Fondée en 1985, l'**APSAM** (l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales ») a pour mission de faciliter la prise en charge de la prévention par le milieu, de développer et de promouvoir les moyens nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel des organismes municipaux du Québec.

Le groupe de liaison des cols blancs de l'APSAM, qui regroupent des acteurs syndicaux et patronaux du secteur municipal à travers la province, soulève depuis plusieurs années les problématiques de santé et sécurité du travail liées au travail des employés des services de génie, d'hygiène du milieu, d'urbanisme et des inspecteurs municipaux.

## QU'ENTENDONS-NOUS PAR OFFICIER MUNICIPAL ?

C'est un employé municipal qui, dans le cadre de ses fonctions, doit :

1. **entrer en contact avec les citoyens,**
2. **connaître et faire appliquer les lois et les règlements et**
3. **contraindre en cas de non-respect.**

Que ce soit une grande ou une petite municipalité, chacune a, à son embauche, « un fonctionnaire désigné à la délivrance des permis et certificats » comme stipulé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce fonctionnaire est responsable de l'émission des permis, de l'inspection et veille au respect des multiples réglementations tels le zonage, le lotissement, la construction, les cours d'eau, les bandes riveraines, l'insalubrité, les animaux, les nuisances. Plus de 2000 personnes effectueraient le travail d'inspecteurs au sein des municipalités au Québec.

Afin de combler un besoin criant d'information et de transmission de connaissances liées à la SST chez ces clientèles dites « cols bleu poudre », et dans l'optique de couvrir l'ensemble des employés qui pourraient se sentir concernés, étant donné que les titres d'emploi et les tâches sont très diversifiés (voir annexe 1), et que l'expression « inspecteur municipal ne soit plus en usage dans les lois municipales »<sup>1</sup>, nous avons adopté l'appellation « Officier municipal ».

**Inspecteur  
municipal, agent  
de stationnement  
ou technicien en  
génie civil sont des  
exemples  
d'officier  
municipal**

<sup>1</sup> L'appellation « inspecteur municipal » a été pendant longtemps une expression consacrée qu'on utilisait pour référer à ce fonctionnaire municipal chargé d'assumer des tâches d'inspection et de délivrance de permis ou de constats d'infraction. Sous ce grand chapeau d'« inspecteur municipal » se retrouvaient aussi bien le fonctionnaire responsable des chemins, ponts, routes et cours d'eau (soit le « vrai » inspecteur municipal au sens des dispositions du Code municipal d'avant 2006), que le fonctionnaire municipal en bâtiment ou en environnement (« personne désignée » en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), le fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines et tout autre fonctionnaire (ou « personne désignée ») responsable de la prise en charge de responsabilités similaires. Aussi, bien que cette expression ne soit plus en usage dans les lois municipales [...]. » COMBEQ et MAMROT. (2007). Inspecteur municipal : un rôle de premier plan – Guide d'accueil (2e éd.). 72 p.

# SSST

## INTÉGRATION COMPÉTENTE ET SÉCURITAIRE



**Les besoins de perfectionnement et de formation sont grands pour occuper ces fonctions**

Le travail de l'officier municipal comporte quatre principaux rôles : contrôle, conseil, médiateur et administratif<sup>2</sup>. Ces rôles, sollicitant plusieurs aptitudes, sont d'autant plus complexes que le travail comporte une grande diversité de tâches et la maîtrise de nombreux règlements. Cela demande régulièrement des formations et du perfectionnement.

**Le roulement de personnel, le petit nombre de ces officiers dans une même municipalité et les embauches pour des emplois temporaires à l'été justifient l'importance de se doter d'un programme d'intégration**

Des différences importantes dans le travail en fonction du milieu urbain ou rural sont notées. Premièrement, le territoire à couvrir dans les milieux ruraux place les officiers dans des situations plus variées, par exemple, le fait de devoir visiter des chalets dans des endroits éloignés versus devoir composer avec des endroits très exigus et fortement peuplés. Comme dans les plus grandes villes, on peut s'attendre à ce que plusieurs personnes exercent un métier similaire facilitant ainsi l'insertion dans le milieu de travail et la transmission des connaissances relatives aux dossiers à traiter. Ce qui n'est pas le cas dans les plus petites villes ou les villes plus éloignées où un seul officier peut avoir plusieurs villes sous sa responsabilité sans possibilité de se faire aider d'un collègue. Dans un tel contexte, l'appartenance à des associations professionnelles et l'accès à des ressources externes deviennent vitaux pour les officiers.

Dans les fonctions d'inspection, que ce soient dans les services de génie, d'urbanisme, de travaux publics ou d'environnement, on assiste à des embauches massives de stagiaires et de travailleurs affectés à des emplois temporaires en période estivale pour des programmes particuliers. Le remplacement de vacances des employés permanents amène aussi des embauches en période estivale. Les départs à la retraite touchent aussi le secteur d'emploi. Ces mouvements de personnel justifient d'autant plus l'importance pour les villes de se doter d'un programme d'intégration pour les jeunes et nouveaux travailleurs.

### ***SURVIENT-IL DES ACCIDENTS CHEZ LES OFFICIERS?***

Les données statistiques d'indemnisation liées à un accident du travail ou à une maladie professionnelle chez les officiers municipaux ne permettent pas de tracer un portrait des lésions chez ces travailleurs. Peu d'évènements sont liés à la profession « inspecteurs et fonctionnaires chargés de l'application des règlements gouvernementaux municipaux ». Ceci s'explique probablement par la non-déclaration des évènements ou par la difficulté à identifier les professions qui entrent dans cette catégorie de façon spécifique.

Selon les quelques statistiques d'indemnisation disponibles, fournies par la CSST [CNESST] pour les années 2002 à 2012 (voir annexe 2), 96 lésions professionnelles ont été acceptées

<sup>2</sup> COMBEQ et MAMROT, « Inspecteur municipal : un rôle de premier plan : guide d'accueil », 2e éd., 2007, 72 p.



suite à un accident de travail. Malgré le petit nombre de données, voici des constats intéressants :

**Les chutes  
représentent le  
tiers des accidents  
indemnisés au  
cours des 10  
dernières années**

1. Les accidents du travail indemnisés affectent principalement le dos et les membres inférieurs.
2. Les chutes représentent le tiers des accidents; les planchers, passages et surfaces au sol sont généralement la cause de ces accidents.
3. Les accidents de la route et les voies de fait ou actes violents représentent chacun 10 % des lésions.

Faits à noter : les voies de fait et les accidents de la route ont connu une hausse importante par rapport aux années 1998-2001. Les efforts excessifs ont connu une importante baisse.

4. Les lésions sont surtout traumatiques occasionnant des blessures au niveau des tendons et muscles (39,5 %), des plaies et contusions (15 %) et aussi aux os, nerfs et moelle (14 %).
5. Les maladies de troubles musculosquelettiques sont présentes dans une proportion de 12 %.
6. Deux (2) cas de troubles de syndrome mental ont été répertoriés dans les accidents de travail.

**90 % des  
répondants à un  
sondage interne  
affirment être  
exposés à de la  
violence**

Dans le cadre d'un sondage de l'APSAM effectué auprès d'officiers présents lors du congrès de la COMBEQ<sup>3</sup>, en mai 2013, on s'est interrogé sur les risques et les événements liés au travail. Les officiers affirment que les chutes et glissades et les agressions sont les principales causes d'évènement. Sur la question de l'exposition à des risques de violence (menaces, agressions, intimidation, etc.) provenant de la clientèle, près de 90 % des répondants affirment y être exposés surtout en étant seuls avec les clients lors de l'application de la réglementation ou de l'émission de permis dans le bureau ou dans une résidence ou un commerce. Les démonstrations de la violence sont très éloquentes : vandalisme du véhicule ou de la résidence personnelle, menace avec ou sans arme, violence physique, etc.

Par cette vision élargie de la profession d'inspecteur municipal, nous souhaitons pouvoir répondre aux besoins des employés des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et de divers services tels les incendies, les loisirs, les travaux publics.

C'est dans ce contexte que le groupe de liaison des « cols blancs » et la COMBEQ se sont joints à l'APSAM afin de fournir des outils pour soutenir les officiers municipaux et les municipalités dans leurs activités d'intégration compétente et sécuritaire des nouveaux employés.

<sup>3</sup> COMBEQ, Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.



## L'INTÉGRATION COMPÉTENTE ET SÉCURITAIRE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

**L'intégration est un moyen efficace pour réduire les accidents**

Lors de l'embauche d'un nouvel employé, d'une mutation de poste ou d'une promotion, l'intégration compétente et sécuritaire est considérée comme un moyen efficace pour réduire les accidents. Elle permet d'atteindre les objectifs suivants :

1. sensibiliser aux risques du métier
2. transmettre des notions de santé et de sécurité du travail dès le départ
3. s'assurer que les nouveaux travailleurs possèdent les informations et les formations requises pour effectuer le travail
4. faciliter l'insertion des nouveaux travailleurs dans le milieu
5. accompagner le gestionnaire dans le processus d'intégration des nouveaux travailleurs

**4 étapes dans un programme d'intégration**

Le programme d'intégration, tel que proposé à la [fiche technique no 64<sup>4</sup>](#), comporte quatre grandes étapes :

1. les préalables, c'est-à-dire la préparation avant l'arrivée du nouvel employé
2. l'accueil
3. l'insertion dans le milieu de travail, la formation et l'entraînement
4. le suivi et l'évaluation

**Les préalables – Analyse des tâches : étape cruciale**

La première étape, celle des préalables, consiste à déterminer les tâches à accomplir par le nouvel employé en considérant son expérience, la durée de l'emploi et la complexité des tâches. L'évaluation de la complexité des tâches doit se faire en tenant compte des risques et des mesures de prévention applicables tels que déterminés par l'analyse des tâches<sup>5</sup>.

Une fois les tâches bien choisies, la planification et la réalisation des autres étapes de l'intégration pourront suivre leur cours.

### **LE CARNET D'INTÉGRATION : L'OUTIL**

Le carnet d'intégration est un outil pour l'intégration compétente et sécuritaire de nouveaux employés. Un exemple de carnet d'intégration pour un poste d'officier municipal est présenté dans ce document. Il peut aider à :

**Un outil pour tous : CSS, gestionnaires et officiers**

1. outiller les comités de santé et de sécurité et les gestionnaires pour dresser un portrait des risques et des mesures de prévention applicables aux tâches généralement effectuées par les officiers;

<sup>4</sup> Poulin, S. & Trudel, A., « Fiche technique 64 : Intégration compétente et sécuritaire des nouveaux employés », 2006, 6 p.

<sup>5</sup> APSAM, « Fiche technique 44 : Organisation de la prévention – Les techniques d'identification des risques : L'analyse de la sécurité des tâches », 2004, 4 p.








2. permettre aux gestionnaires de faire le transfert des connaissances auprès des nouveaux employés;
3. fournir aux officiers les principales informations liées à leurs tâches.

Ce carnet est un outil que vous **devez adapter à la réalité de votre milieu**. Pour ce faire, il vous faudra :

**Le carnet doit être adapté à votre milieu**

1. déterminer les **tâches** qui seront accomplies par le travailleur
  - ➔ faire un tableau par tâche, comme dans l'exemple
2. si ce n'est déjà fait, analyser une à une les tâches afin d'identifier les **risques présents dans votre milieu de travail**
  - ➔ décortiquer la tâche en sous-étapes (les inscrire dans la colonne « Composantes de la tâche »)
  - ➔ pour chacune des composantes, identifier les risques (les inscrire dans la colonne « Risques »)
3. prévoir et mettre en place les **mesures de prévention**, incluant la formation, pour chaque risque
  - ➔ remplir la colonne « Mesures de prévention et formations suggérées » et réinscrire les informations et formations particulières à l'emploi à la page prévue afin de vous aider à les planifier et à vous assurer qu'elles ont été données au nouvel officier.

Composantes de la tâche	Risques	Mesures de prévention et formations suggérées
		 Cette icône réfère à un programme, un plan d'action ou une procédure qui devrait dicter les lignes de conduite préventive.
		 Cette icône réfère à un équipement qui pourrait ou devrait être disponible et utilisé.
		 Cette icône réfère à de la formation ou de l'information qui devrait être reçue par le travailleur.

**Consulter le site de l'APSAM pour y trouver le carnet à personnaliser**

Les liens et informations inscrits dans les sections « Remarques » et « Mesures de prévention et formations suggérées » peuvent vous aider à bâtir vos propres outils. Plusieurs informations, dont le carnet d'intégration « à personnaliser » en format Word, sont disponibles sur notre site Internet<sup>6</sup>. Visitez régulièrement cette page : vos bons coups et les avancées permettront de mettre le contenu à jour.

<sup>6</sup> <http://www.apsam.com/theme/genre-et-age/jeunes-et-nouveaux-travailleurs>



N'oubliez pas d'évaluer votre programme : l'intégration compétente et sécuritaire est un processus en amélioration continue. Il est important de réajuster le tir au besoin. En plus, vous économiserez du temps et de l'énergie pour les prochaines intégrations!

Nous espérons que ce contenu vous permettra d'aider les officiers municipaux à effectuer leur travail en toute sécurité!





### EXEMPLE DE CARNET D'INTÉGRATION SST POUR LES OFFICIERS MUNICIPAUX

<i>IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ</i>		
Nom, prénom	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	# permis de conduire
Fonction	Lieu de travail	
Date d'entrée en fonction (aaaa-mm-jj)	Date d'accueil (aaaa-mm-jj)	Date de visite des lieux (aaaa-mm-jj)
Personne qui assure le compagnonnage (nom, prénom)	Gestionnaire responsable de l'accueil (nom, prénom)	
Fonction ou titre antérieur		
Description sommaire de l'emploi et tâches associées		



### INFORMATIONS GÉNÉRALES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST)

Activités	Responsables	Date	Signature de l'employé	Remarques
<b>Présentation de :</b> 1. Politique générale en SST de la ville/municipalité 2. Programme de prévention 3. Droits et obligations en SST		<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____	<input type="checkbox"/> inclut les rôles et responsabilités  <input type="checkbox"/> inclut le comité santé-sécurité  <input type="checkbox"/> par exemple, droit de refus, formation, respect des consignes, etc.
<b>Visite des lieux où se déroulent les activités et explication du fonctionnement</b> (bureaux, locaux, équipements, cafétéria, toilettes, etc.)		<input type="checkbox"/>	<b>Initiales</b> _____	<input type="checkbox"/>
<b>Mesures d'urgence</b> 1. Localisation des trousse de premiers soins/premiers secours 2. Localisation et explication du fonctionnement des extincteurs, et du défibrillateur externe automatique 3. Sorties d'urgence/plan d'évacuation 4. Numéros de téléphone d'urgence 5. Que faire en cas d'accident du travail? 6. Radio et communication		<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____  <b>Initiales</b> _____	<input type="checkbox"/> dans l'établissement, le véhicule, et disponibilité lors de déplacement à l'extérieur  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> déclaration événement, indemnisation, enquête et analyse <sup>7</sup> , relations médias, famille, programme d'aide aux employés  <input type="checkbox"/> lors du travail seul ou dans un endroit isolé

<sup>7</sup> <http://www.apsam.com/theme/gestion/identification-des-risques/enquete-et-analyse-des-accidents>








### FORMATIONS ET INFORMATIONS PARTICULIÈRES À L'EMPLOI

Sessions	Date	Signature de l'employé	Remarques
Inspecteur municipal : un rôle de premier plan – Guide d'accueil	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> <a href="http://www.apsam.com/clienteles/cols-blancs/officiers-municipaux">http://www.apsam.com/clienteles/cols-blancs/officiers-municipaux</a>
Travaux publics et de construction ou Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> <a href="http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/tpc">http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/tpc</a>
Secourisme en milieu de travail (incluant l'administration de l'auto-injecteur; optionnel : défibrillateur externe automatisé)	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> 1 secouriste par 50 travailleurs par établissement <input type="checkbox"/> <a href="http://www.apsam.com/theme/urgence/premiers-secours-et-premiers-soins">http://www.apsam.com/theme/urgence/premiers-secours-et-premiers-soins</a>
Clientèles difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> <a href="http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/clienteles-difficiles-ou-agressives">http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/clienteles-difficiles-ou-agressives</a>
SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> <a href="http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/simdut">http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/simdut</a>
Autres – Informations pertinentes à transmettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ergonomie au bureau</li> <li>• contraintes thermiques (chaud et froid) et coups de chaleur</li> <li>• foudre et orage, pluie, vents, grêle</li> <li>• insectes et d'animaux (piqûre d'abeille, morsure de chien, attaque d'ours, présence de puces et punaises, etc.)</li> <li>• risques biologiques liés aux liquides biologiques, seringues, plantes nuisibles et moisissures</li> <li>• etc.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Initiales _____	<input type="checkbox"/> les références sont fournies dans les pages suivantes



### SITUATION DE TRAVAIL 1. TRAVAIL AU BUREAU

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Travail à l'ordinateur	Ergonomique : mauvaise posture de travail, poste de travail inadapté à l'individu ou au travail à exécuter		Outils et accessoires adaptés à l'employé et à son travail (chaise, bureau, tapis, écran, clavier, support à documents, table pour consultations de plans). <a href="http://www.apsam.com/theme/ergonomie/poste-de-travail-informatise">http://www.apsam.com/theme/ergonomie/poste-de-travail-informatise</a>
			Formation « Ergonomie au bureau : personne-ressource ». <a href="http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/ergonomie-au-bureau-pr">http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/ergonomie-au-bureau-pr</a>
	Physique : température, humidité		Programme de gestion de la qualité de l'air intérieur. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/qualite-air-interieur">http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/qualite-air-interieur</a>
Rencontre avec des citoyens/clients	Aggression		Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a>
	Ergonomique		Aménagement des lieux (bureau personnel et salle d'entrevue).
	Lieu isolé : risque d'agression ou recours à des soins d'urgence		Prévoir une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue. <a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-sole">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-sole</a>



### SITUATION DE TRAVAIL 2. À L'EXTÉRIEUR

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Intervention à l'extérieur (exposition à...)	Chutes et glissades (surface de travail inégale)		Port de chaussures fermées, ajustables, à semelle plate. Dans la majorité des cas, on peut penser qu'une chaussure de sécurité serait recommandée. <a href="http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite">http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite</a>
	Contraintes thermiques (chaud et froid) et travail en présence du soleil		Procédures/plan d'action décrivant les mesures à prendre pendant les journées chaudes ou de grand froid et tenant compte des conditions de travail (ex. : exigences de la tâche, périodes de repos à l'ombre, hydratation fréquente et accessibilité à de l'eau potable).
			Information sur les contraintes thermiques et les coups de chaleur <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/contraintes-thermiques">http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/contraintes-thermiques</a>
			Trio CHO : Crème solaire, Habillement (casquette, chapeau, vêtement), Ombre. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/travail-au-soleil">http://www.apsam.com/theme/risques-physiques/travail-au-soleil</a>
	Foudre, orages, pluies fortes, vents, grêle		Procédures décrivant les mesures à prendre en cas de conditions météorologiques dangereuses. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/foudre-et-orage">http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/foudre-et-orage</a>
	Piqûre d'abeille ou d'insecte		Procédures pour éviter le contact. Procédures pour la destruction des nids d'insectes. Procédures en cas d'accident et d'allergie. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes</a>
			Information sur les risques en présence d'insectes piqueurs. Formation et procédures pour l'injection de l'épinéphrine. Épinéphrine devrait être disponible pour les travailleurs qui n'ont pas accès aux services préhospitaliers à moins de 30 minutes. <a href="http://www.apsam.com/theme/urgence/premiers-secours-et-premiers-soins">http://www.apsam.com/theme/urgence/premiers-secours-et-premiers-soins</a>
Morsure et attaque de chien		Méthodes de travail sécuritaires, information/formation, p.ex., sur les signes de malaise et comportements agressifs des chiens, premiers secours et premiers soins, etc. <a href="https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/agressions-canines">https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/agressions-canines</a>	



### Situation de travail 2. À l'extérieur (suite)

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
	Plantes nuisibles		Procédure sera nécessaire si vous devez assurer l'éradication. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/plantes-nuisibles">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/plantes-nuisibles</a>
			Information afin de savoir reconnaître les plantes nuisibles.
			Port de gants en vinyle pour manipuler ces plantes. Port de souliers fermés, de bas et des pantalons lorsque vous fréquentez des secteurs fortement colonisés par ces plantes (notamment l'herbe à la puce).
	Contact avec seringue contaminée		Procédure pour ramasser les seringues, mesures d'urgences en cas de piqûre. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/liquides-biologiques">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/liquides-biologiques</a>
	Travail seul ou lieu isolé : risque d'agression ou recours à des soins d'urgence		Prévoir une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue (notamment la transmission de l'horaire et des lieux de visite). Si vous prévoyez d'effectuer de longues distances à pied, tentez de couper la distance en plus petits segments et approchez la voiture le plus possible. <a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole</a>
Visite de chantier (pour assurer la conformité des travaux, appliquer la réglementation municipale, surveillance de travaux)	Chantier de construction : cohabitation avec engins de chantier		Requiert la carte de sécurité sur les chantiers de construction; formation « Travaux publics et construction ». <a href="http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/tpc">http://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/tpc</a>
			ÉPI : casque classe 2 et chaussures de protection (bottes de sécurité), veste de sécurité, lunettes de sécurité ou protection respiratoire, si requis. <a href="http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection">http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection</a>
	Aggression		Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a>














### Situation de travail 2. À l'extérieur (suite)


Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Visite de terrain, champs, forêt	Terrain inégal		Bottes de sécurité. <a href="http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite">http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite</a>
	Agression (plantations illicites, terrain protégé, chasse, dépotoir de matières dangereuses, déchets, carcasses d'animaux, autos, chenil, etc.)		Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a> Si les terres sont susceptibles d'accueillir des chasseurs, ne pas entrer sur le terrain. S'il est nécessaire d'y aller, prendre minimalement les précautions nécessaires pour être visible (veste de haute visibilité) et pour repérer les pièges pour les animaux. Dans les cas d'activité criminelle ou de doute quant à votre sécurité, retourner au bureau et se faire accompagner de la police pour les prochaines visites.
	Ergonomique		Prévoir de l'équipement adapté au matériel à transporter et à la distance à effectuer (ex. : sac à dos ou poignées sur les équipements).
Inspection des fosses	Entrer ou être à proximité d'un espace clos		Prévoir une procédure sécuritaire de travail pour l'inspection des fosses septiques. <a href="http://www.apsam.com/clienteles/cols-blancs/officiers-municipaux">http://www.apsam.com/clienteles/cols-blancs/officiers-municipaux</a> Interdire l'entrée dans la fosse incluant la tête et les bras (RSST, article 299).
	Terrain inégal		Bottes de sécurité. <a href="http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite">http://www.apsam.com/theme/moyens-et-equipements-de-protection/chaussures-de-securite</a>
	Ergonomique : manipuler des charges lourdes		Demander au citoyen de dégager la fosse. Utiliser des équipements d'aide à la manutention pour l'ouverture de la fosse.
			Formation pour technique et utilisation des équipements (voir avec les fournisseurs d'équipements ou la COMBEQ).
Chute de niveau inférieur		Prévoir un garde-corps pour protéger l'ouverture de la fosse (RSST, article 9).	



### Situation de travail 2. À l'extérieur (suite)

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
	Risques biologiques : exposition aux liquides biologiques et bioaérosols		Information sur les risques biologiques. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/liquides-biologiques">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/liquides-biologiques</a>
			Moyens et équipements de protection individuels tels gants jetables, masques, chaussures de sécurité. Offrir la vaccination contre le tétanos et l'hépatite A aux travailleurs qui pourraient être exposés à des bioaérosols d'eaux usées. Prévoir des toiles de protection dans le véhicule pour le matériel et une méthode de désinfection.
Utilisation d'un véhicule hors route (tout-terrain/motoneige/auto et motoquad) <a href="http://www.apsam.com/theme/vehicules/vehicules-outils">http://www.apsam.com/theme/vehicules/vehicules-outils</a>	Risques routiers		Prévoir une procédure comprenant les différentes étapes d'utilisation d'un véhicule hors route (conduite, démarrage, ravitaillement, inspection, etc.).
			Formation ou information requise (RSST, article 286).
			Casque protecteur, lunettes de sécurité ou visière (RSST, article 286).
Visite de cours d'eau – Sur un quai/bordure de terrain	Travail à proximité de l'eau (noyade, chute) (thème en cours de développement)		Prévoir une procédure de travail qui pourrait assurer le travail à plus de 2 m de distance de l'eau. Sinon, prévoir une protection contre les chutes ou prévoir un plan de sauvetage en cas de chute à l'eau et le port du vêtement de flottaison individuel.
			Formation pour planifier et organiser les travaux à proximité ou sur l'eau. <a href="https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/travail-proximite-ou-sur-leau">https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/travail-proximite-ou-sur-leau</a>
			Vêtement de flottaison individuel (si aucune autre mesure de sécurité ne peut protéger efficacement le travailleur et que la profondeur de l'eau est suffisante pour en permettre une utilisation efficace) (RSST, article 355). Pour l'utilisation d'une embarcation nautique, voir aussi : <a href="http://www.apsam.com/theme/urgence/sauvetages-techniques-specialises/sauvetage-nautique">http://www.apsam.com/theme/urgence/sauvetages-techniques-specialises/sauvetage-nautique</a>
Visite de cours d'eau glacée (notamment pour la constatation d'embâcle)	Travail à proximité ou sur l'eau (noyade, chute)		<a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/deneigement">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/deneigement</a>



			Formation pour planifier et organiser les travaux à proximité ou sur champ de glace. <a href="https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/travail-proximite-ou-sur-leau">https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/travail-proximite-ou-sur-leau</a>
Démantèlement de barrage de castor	Travail à proximité ou sur l'eau (noyade, chute)		Thème en cours de développement.
Utilisation d'une embarcation nautique	Travail sur l'eau (noyade, chute)		<a href="http://www.apsam.com/theme/urgence/sauvetages-techniques-specialises/sauvetage-nautique">http://www.apsam.com/theme/urgence/sauvetages-techniques-specialises/sauvetage-nautique</a>

EXEMPLE











### SITUATION DE TRAVAIL 3. INSPECTION CHEZ LE CITOYEN OU EN ENTREPRISE

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Approche du lieu à inspecter	Agression		Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a>
	Lieu isolé : risque d'agression ou recours à des soins d'urgence		Prévoir une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue (moyen de communication, transmission de l'horaire et des lieux de visite). <a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole</a>
	Présence d'animaux : morsure ou attaque		Procédures pour éviter le contact : intervenir dans les lieux exempts d'animaux à risque. Par exemple, en cas de présence de chien : voir la possibilité de noter la présence au dossier du citoyen, demander d'attacher le chien, en aucun cas ne tenter d'approcher l'animal, reporter la visite et établir une procédure de note au citoyen. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes</a>
			Information sur les risques et méthodes d'intervention en présence d'animaux (chiens, carcajou, ours, coyote, etc.).
	Chute (escalier ou entrée non déneigée, glacée ou dangereuse)		Procédures comprenant les mesures à prévoir lorsqu'on planifie une rencontre avec un citoyen, sinon, établir une procédure de note au citoyen et reporter la visite. Assurer l'utilisation de la méthode du « 3 points d'appui », ce qui implique que les mains soient libres.
		Utilisation de semelle à crampons. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/chutes-et-glissades">http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/chutes-et-glissades</a>	










### Situation de travail 3. Inspection chez le citoyen ou en entreprise (suite)

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Entrée dans les maisons	Agression		Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a>
	Présence de punaises de lit <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes/punaises-de-lit">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-et-insectes/punaises-de-lit</a>		Procédure établissant les règles minimales en prévention de visite d'endroits susceptibles d'être infestés et les règles strictes à respecter en cas de visite dans des lieux où l'infestation est confirmée.
			Formation/information sur les risques et les mesures de prévention.
			Dans les cas de visite où les lieux sont infestés, prévoir les vêtements de protection (survêtement, gants, couvre-chaussures, etc.) et des sacs de plastique de couleur pâle; éviter de porter des vêtements amples et des manches longues; prévoir du linge de rechange, au besoin. N'apporter chez l'usager que le strict nécessaire. Dans la mesure du possible, visiter ce client en fin de route (dernière visite).
	Présence de moisissures <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/moisissures">http://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/moisissures</a>		Procédure comprenant les mesures à prendre en cas de présence de moisissures par exemple, les équipements de protection requis et les consignes de sécurité comme éviter d'entrer en contact avec les parties souillées.
			Formation/information sur les risques et les mesures de prévention.
			Porter des gants jetables, des pardessus de bottes ou Tyvex complet en cas de situation extrême, des lunettes et en cas de forte odeur, une protection respiratoire comme un N-95.
	Fientes de pigeon		Procédure comprenant les mesures à prendre en cas de présence de fientes, par exemple, les équipements de protection requis et les consignes de sécurité comme éviter d'entrer en contact avec les parties souillées.  Pour le protocole d'enlèvement, consulter : <a href="http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/revue/vol13-no2p2.pdf">http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/revue/vol13-no2p2.pdf</a>







### Situation de travail 3. Inspection chez le citoyen ou en entreprise (suite)

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
			Formation/information sur les risques et les mesures de prévention.
			Porter des gants jetables, des pardessus de bottes ou Tyvex complet en cas de situation extrême, des lunettes et une protection respiratoire comme un N-95.
	Contact avec des citoyens aux prises avec certains problèmes de santé mentale (risques multiples et divers)		Procédure comprenant les mesures à prendre en cas de doute sur les risques présents.
	Contact avec des citoyens aux prises avec certains problèmes de santé mentale (risques multiples et divers)		Formation/information sur les risques et les mesures de prévention concernant différentes maladies (ex. : insalubrité morbide).
	Présence de laboratoires clandestins (culture, synthèse ou extraction) Exposition à des substances toxiques, explosives Agression		Ne pas entrer ou sortir immédiatement! Contacter les services d'urgence, une fois rendu au bureau, et convenir avec eux de la nécessité de votre intervention.  Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. <a href="http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence">http://www.apsam.com/theme/sante-psychologique/violence</a>
Visite de lieu isolé à risque comme certains greniers ou vides sanitaires	Chute (utilisation d'échelle et escabeau)		Procédure sécuritaire de travail comprenant minimalement les consignes suivantes : 1. appuyer l'échelle sur une base solide et respecter l'angle prescrit; 2. monter les mains libres; 3. dépasser l'appui supérieur d'au moins 900 mm (35 po); 4. attacher solidement l'échelle. <a href="http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/travail-en-hauteur/moyens-dacces-echelle-et-escabeau">http://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/travail-en-hauteur/moyens-dacces-echelle-et-escabeau</a>
			Échelle doit être conforme à la norme « Échelles portatives, CAN3-Z11-M81 », RSST articles 25 à 30.










### Situation de travail 3. Inspection chez le citoyen ou en entreprise (suite)

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
	Espace clos (certains vides sanitaires ou greniers) – manque d’oxygène, présence de gaz toxique, etc.		Procédure d’entrée stricte à respecter <a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/espaces-clos">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/espaces-clos</a>
			Formation/information sur les risques et les mesures de prévention.
			Détecteur de gaz, protection contre les chutes, etc.
Inspection en entreprise	Activités de l’entreprise		Formation ou information sur les consignes de sécurité de l’entreprise. Être accompagné en tout temps.

EXEMPLE



### SITUATION DE TRAVAIL 4. TRAVAIL DANS LE VÉHICULE OU EN DÉPLACEMENT

Composantes de la tâche	Risques ou exposition	Mesures de prévention et formations suggérées	
Déplacement <a href="http://www.apsam.com/theme/vehicules/securite-routiere">http://www.apsam.com/theme/vehicules/securite-routiere</a>	Routiers – conditions hivernales		Formation de conduite préventive et de conduite hivernale
			Il est recommandé de doter le véhicule du matériel essentiel en cas d'urgence : pelle, liquide lave-glace de réserve, câbles d'appoint, couverture chaude, etc. La préparation du véhicule pour l'hiver est essentielle.
	Travail seul ou lieu isolé : risque d'agression ou recours à des soins d'urgence		Prévoir une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue (notamment la transmission de l'horaire et des lieux de visite). <a href="http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole">http://www.apsam.com/theme/types-de-travail/travail-en-lieu-isole</a>
Travail dans le véhicule	Ergonomiques		S'assurer du réglage des équipements du véhicule comme le siège, les rétroviseurs, etc. Dans le cas d'installation de terminaux véhiculaires, s'assurer qu'elle est effectuée par des professionnels. <a href="http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/auto-patrouille-guide.pdf">http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/auto-patrouille-guide.pdf</a>
Transport et rangement matériel (pénétrromètre, nucléodensimètre, équipements arpentage, produits chimiques)	Risques chimiques ou biologiques		Si des produits chimiques sont transportés, respecter les consignes de transport, d'entreposage et de premiers secours inscrits sur les fiches de sécurité. Assurer en tout temps, qu'aucun matériel ne puisse heurter ou déranger le conducteur. Si du matériel entre en contact avec des matières biologiques à risque, par exemple des animaux morts ou des matières fécales, prévoir des toiles de protection dans le véhicule pour le matériel et une méthode de désinfection pour le travailleur.



## BIBLIOGRAPHIE

**APSAM.** (2004). *Fiche technique 44 : Organisation de la prévention – Les techniques d’identification des risques : L’analyse de la sécurité des tâches.* Montréal : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales ».

**APSAM.** (2014). *Lésions professionnelles acceptées de 2002 à 2012.* Document inédit.

**Association canadienne de normalisation.** (1982). *Échelles portatives (Norme CAN3-Z11-M81).* Rexdale, Ontario : CSA.

**Bérubé, M.** (2004). *Fiche technique 38 : Législation et intervenants en santé et en sécurité du travail – Intervenants et mécanismes de participation.* Québec : APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »). Repéré à <http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/ft38.pdf>

**Centre de la statistique et de l’information de gestion,** Direction de la comptabilité et de la gestion de l’information. (2015). *Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins – Année 2014.* Québec : CNESST (Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail). Repéré à [http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/300/Pages/dc\\_300\\_1018.aspx](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/300/Pages/dc_300_1018.aspx)

**Poulin, S. & Trudel, A.** (2006). *Fiche technique 64 : Intégration compétente et sécuritaire des nouveaux employés.* Montréal : APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »). Repéré à <http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/ft64.pdf>

### POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Vous pouvez compléter ces informations en vous rendant sur notre site <http://www.apsam.com>, sous le thème JEUNES ET NOUVEAUX TRAVAILLEURS et sous la page clientèle OFFICIERS MUNICIPAUX, où vous trouverez plusieurs liens Internet à consulter :

<http://www.apsam.com/theme/genre-et-age/jeunes-et-nouveaux-travailleurs> et <http://www.apsam.com/clienteles/cols-blancs/officiers-municipaux>

**Pour communiquer avec l’Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » :**

Région de Montréal : 514 849-8373

De partout au Québec : 1 800 465-1754

[www.apsam.com](http://www.apsam.com)



## ANNEXE 1

### ***LISTE NON EXHAUSTIVE DES TITRES D'EMPLOI QUI RÉFÈRENT AU TERME « OFFICIER MUNICIPAL »***

Semblent les plus fréquemment utilisés par les municipalités, les villes et les MRC :

1. Chargé d'émission des permis et certificats
2. Chargé d'inspection du cadre bâti et du domaine public et privé
3. Inspecteur municipal
4. Officier municipal en bâtiment et en environnement

Ces emplois réfèrent principalement aux tâches suivantes :

1. Application de la réglementation municipale :
  - a) Voirie
  - b) Qualité de l'air intérieur et salubrité
  - c) Bâtiment
  - d) Environnement
  - e) Forêt
  - f) Aliments
  - g) Agraire
  - h) Nuisances
2. Visite de bâtiments résidentiels ou commerciaux pour fin d'évaluation foncière
3. Visite de conformité de chantiers
4. Visite de lots boisés

Titres d'emploi connexes ou similaires en fonction des risques liés aux tâches :

1. Agent de stationnement
2. Agent technique
3. Inspecteur - prévention des incendies
4. Technicien en génie civile
5. Technologue en évaluation



## ANNEXE 2

### ***DONNÉES STATISTIQUES***

Le siège de la lésion :

1. tronc : dos, colonne vertébrale et moelle; épaules; thorax (28 %)
2. membres inférieurs : jambes, chevilles, pieds (23 %)
3. sièges multiples (19 %)

Genre d'accident :

1. chute (31 %) (chute au même niveau 20 %, chute à un niveau inférieur 11 %)
2. réaction du corps (17 %)
3. voie de fait, acte violent par une personne (11,5 %)
4. accident de la route (11 %)

Faits à noter : les voies de fait et les accidents de la route ont connu une hausse importante par rapport aux années 1998-2001. Les efforts excessifs ont connu une importante baisse.

Les lésions sont surtout traumatiques, en ce qui concerne des tendons et muscles (39,5 %), des plaies et contusions (15,1 %) et aussi aux os, nerfs et moelle (14 %). Les maladies de troubles musculosquelettiques sont présentes dans une proportion de 12 %. Il est à noter que 2 cas de troubles de syndrome mental ont été répertoriés dans les accidents de travail.

Il y a deux causes d'accidents qui reviennent soient :

1. les planchers, passages et surfaces au sol (24,4 %) et
2. les personnes – travailleur blessé ou malade (18,6 %).

En 2002, on recense deux cas dont la cause a été une personne autre que le travailleur et aussi deux cas où ce sont des éléments de structure qui ont blessé le travailleur.

Au niveau de l'âge des travailleurs qui ont eu recours à l'indemnisation, c'est très réparti. 18,6 % avaient entre 40 et 44 ans, 15,1 % avaient entre 45 et 49 ans, 12,8 % avaient entre 35 et 39 ans, 10,5 % entre 50 à 54 ans et aussi 10,5 % de 30 à 34 ans. Si l'on met cette information en relief avec la moyenne d'âge des membres de la COMBEQ, qui est de 43 ans, il semble normal que ce soit cette catégorie d'âge qui subisse le plus d'accidents.

Seulement deux cas de maladies ont été indemnisés : en 2001, un travailleur entre 50 et 54 ans a été indemnisé pour une maladie du système nerveux ou organes sensoriels et un autre cas en 1998 où un travailleur âgé entre 40 et 44 ans a fait une réclamation pour un trouble ou syndrome mental.



## RÉALISATION

Amélie Trudel, conseillère APSAM

### Collaboration :

Marie-Laurence Morissette Plourde, conseillère en communication APSAM

### Remerciements :

#### Comité de travail :

Brigitte Boyte, inspectrice d'arrondissement, Arrondissement du Sud-Ouest, ville de Montréal

Mathieu Fournier, technicien – Division ingénierie, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Luc Giroux, inspecteur en salubrité et en environnement, ville de Sherbrooke

Marilou Landry, conseillère en ressources humaines, Office municipal d'habitation de Montréal

Bastien Lefebvre, officier municipal, municipalité de Stukely-Sud, représentant de la COMBEQ

Jocelyne Marquis, représentante à la prévention, SFMM 429, ville de Montréal

Anne-Marie Perreault, conseillère aux ressources humaines, Arrondissement du Sud-Ouest, ville de Montréal

**Dernière mise à jour :** le 13 mai 2019.

© 2016, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales », APSAM.

*Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*



Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, les formateurs associés ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'exercent aucun contrôle sur votre utilisation des informations, conseils, directives, produits ou services qui y sont mentionnés et n'assument aucune responsabilité à l'égard de votre utilisation de ceux-ci. De plus, le contenu de cette publication pourrait avoir à être adapté dans la pratique, en tenant compte de certaines circonstances de lieu et de temps ainsi que du contexte général ou particulier dans lequel il est utilisé.

Toute reproduction de cette publication ou d'un extrait de celle-ci doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.